DELEGATION DE QUALITES
Club

Autorisation de pratiquer dans deux clubs

AVRIL 2020

Rappels

La délégation d'une qualité permet l'**exercice de différentes fonctions** au sein de plusieurs associations.

- On ne peut déléguer que des **qualités déjà détenues au sein d'un club principal**.

Le club principal est de fait responsable de toutes les actions administratives (gestion de la demande, facturation) liées aux qualités du licencié.

- Une qualité ne peut être déléguée qu'une seule fois. On peut en revanche déléguer différentes qualités à plusieurs associations.

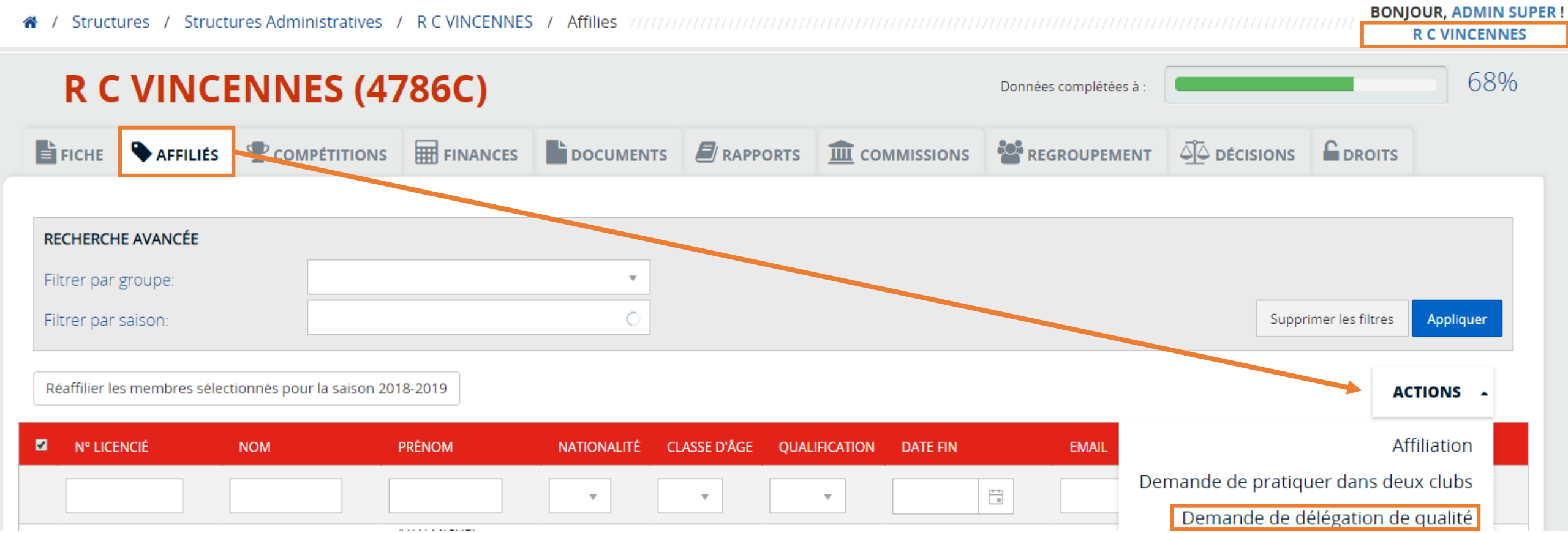
Il s'agit donc d'un processus différent de celui du processus d'affiliation.

Le processus est techniquement très proche de celui de l'autorisation de jeu dans deux clubs pour les joueurs Compétition (ex-tutorat).

De la même façon, il faut posséder le droit G_TUT pour gérer ces demandes.

Qui effectue la demande ?

C’est le **G_TUT** du club B (club d’accueil) qui initie la demande, depuis l’onglet « AFFILIES » de sa fiche signalétique :



Où effectuer la demande ?

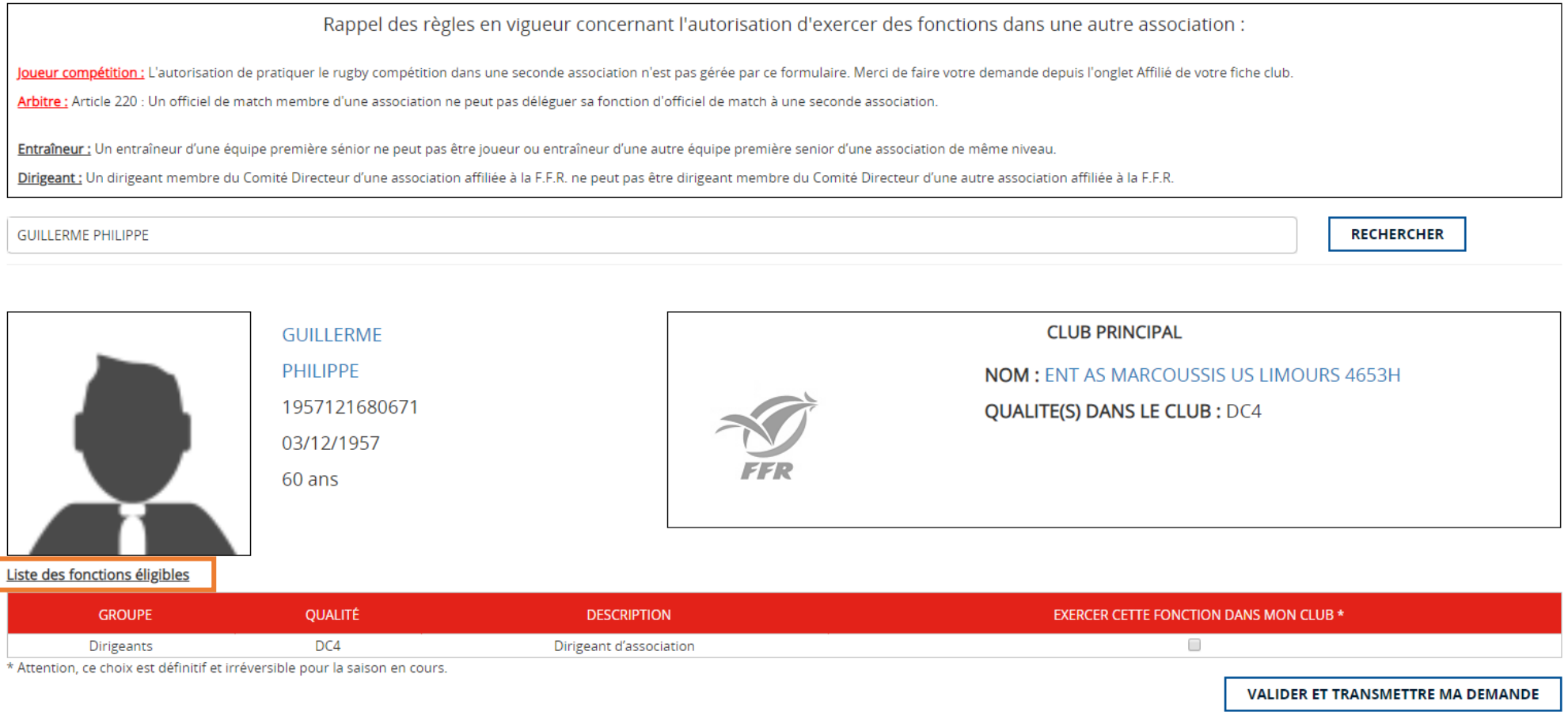
La fenêtre de recherche de l'affilié.e s'ouvre. Comme pour les autres champs de recherche d'Oval-e, le format est « ***nom,prénom*** » :



Où effectuer la demande ?

Les qualités délégables attribuées à l'affilié.e sont listées sous « Liste des fonctions éligibles ».

Il faut cocher celles que l'on souhaite que la personne exerce au sein de sa structure.



Certaines qualifications ne peuvent pas être déléguées.
Veuillez consulter les Règlements Généraux de la FFR.

Validation de la demande

Le **club A** doit désormais valider cette demande de délégation.
Un onglet dédié est visible des personnes possédant le G_TUT sur la structure.



En cliquant sur le bouton « Actions » de la demande concernée, une fenêtre de validation apparaît.

Validation de la demande par le club A

Le club A peut accepter ou refuser cette délégation :

1957121680671 GUILLERME

Validateur : CL_4653H_TUT | L_2008H_TUT

1957121680671 GUILLERME

Validateur : CL_4653H_TUT | L_2008H_TUT

C'est la Ligue Régionale qui a le dernier mot pour valider ou non la délégation, en fonction notamment du niveau des deux structures.



Carte de qualification

L'affilié·e apparaît désormais dans la liste des affiliés des deux structures.

Pour le club A, ses informations s'affichent dans le premier tableau, tandis que pour le club B la personne s'affiche sous « Pratique dans plusieurs structures »

Pratique dans plusieurs structures

N° LICENCIÉ	NOM	PRÉNOM	STR ACCUEIL	STR PRÉTEUSE	CLASSE D'ÂGE	QUALIFICATION	DATE FIN	EMAIL	IMPR
19 [redacted]	[redacted]	KEVIN	RUGBY CLUB MASSY ESSONNE	R C VINCENNES		EDU	30/06/2020	[redacted]	Actions
19 [redacted]	[redacted]	PRISCILLIA	R C VINCENNES	R C NOISY LE GD MARNE LA VALLEE	F +18	AM	30/06/2020	[redacted]	
20 [redacted]	[redacted]	LIAM	R C VINCENNES	STADE FRANCAIS	M -16	A	30/06/2020	[redacted]	

Accéder à la fiche

Imprimer carte de qualification

Les deux clubs peuvent désormais imprimer la carte de qualification, qui fait mention de la délégation de la qualité :




FFR